réunis à Tours par le général de Galliffet pour assister à des conférences sur la cavalerie.

Le temps de conférences sera plus employé en conférences qu'en opérations que le général de Galliffet jugerait le plus souvent impraticables.

Plusieurs généraux de division et de brigade d'infanterie assistent à ces séances.

Le général de Galliffet fera chaque jour une conférence de six heures ou, s'il y a lieu, dirigera une opération sur le terrain.

A la séance de lundi, le général a repris la discussion de son instruction provisoire sur la cavalerie en liaison avec les autres armes. Il a indiqué les termes dans lesquels l'instruction définitive sera prochainement rédigée par lui.

Le général Lardemez dans un exposé très clair, a fait connaître la cavalerie autrichienne et indiqué le degré de progrès où elle est arrivée actuellement.

Mardi, le général de Kerhué a fait connaître à la réunion les impressions qu'il a éprouvées en assistant aux manœuvres exécutées par la cavalerie allemande en 1879. Le général a exposé d'une manière très intéressante la situation de cette cavalerie.

Après cet exposé, le général de Galliffet a donné lecture de plusieurs rapports rédigés par des officiers qui ont suivi les manœuvres allemandes.

Le général de Galliffet a indiqué ensuite les règles qui s'imposent tant pour l'hygiène du cheval de guerre que pour son entraînement rationel.

Il a insisté sur l'abus qui est fait du combat à pied, de l'emploi des tirailleurs à cheval. Il a constaté que l'instruction du tir a été, jusqu'ici, par trop négligée.

Dans la troisième conférence, le général de Galliffet a parlé de l'instruction des cadres de la cavalerie et indiqué dans quel sens elle devait être dirigée. Il a répondu à de nombreuses demandes d'explications.

Le colonel Humann a exposé tout ce qu'il a remarqué dans les différentes cavaleries étrangères.

Le général Grandin a parlé de l'armée russe et de l'état de sa cavalerie et a fait remarquer que partout mieux qu'en France les casernements sont bien compris, les manèges accordés avec profusion, l'administration réduite à sa plus simple expression.

Le général Thornton a expliqué les améliorations que le ministre compte introduire dans le système des remontes.

Le soir, le général de Galliffet a offert une grande soirée aux officiers venus aux conférences et à ceux de la garnison de Tours.

Jeudi, le général Lhotte a étudié la double colonne allemande, puis exposé ses vues sur les *divisions de cuirassiers*.

Le général de Galliffet émet l'avis qu'il faut supprimer complètement la colonne double.

Le général Lhotte fait l'historique des cuirassiers.

Le général de Galliffet donne lecture de l'instruction, due au comité dont il est président, sur le programme et la constatation de l'instruction dans les troupes de cavalerie.

Le lieutenant-colonel Renault-Morlière a lu un rapport sur la cavalerie étrangère.

Enfin le général Grandin a parlé de la cavalerie italienne et de son recrutement.

On sait que les lettres adressées à des militaires faisant partie du corps expéditionnaire de Tunisie, ou écrites par eux, jouissent de la franchise postale. Or, il paraît que des lettres écrites par des militaires faisant la campagne, ont été frappées d'un droit de trente centimes à l'arrivée. Les lettres portaient cependant le visa et la signature manuscrite du vaguemestre.

On nous assure que ce visa manuscrit ne saurait suffire à l'administration des postes, et qu'il faut que la lettre soit frappée, au départ, d'un timbre spécial pour jouir du port gratuit. Mais alors on devrait munir tous les vaguemestres d'un timbre de cette nature.

Nous appelons sur ce point l'attention de qui de droit.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée, une circulaire les invitant à prescrire aux chefs de corps de passer tous les dimanches matin l'inspection des troupes sous leurs ordres.

Cette inspection ne sera supprimée que les jours de fêtes légales. L'inspection dont il s'agit sera passée alternativement par le colonel ou le lieutenant-colonel, les officiers supérieurs, les capitaines, les lieutenants, les sous-lieutenants, et même par les sous-officiers sous la surveillance des officiers de semaine.

Enfin, *tous les trois mois*, les généraux de division ou de brigade, ou les commandants d'armes passeront, le dimanche, la revue des troupes groupées dans leur résidence.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Voici quel a été, à Roubaix, le mouvement de la population pendant le mois qui vient de s'écouler:

Naissances : 342 ; décès 189 ; mariages: 40.

Voici les votes des députés du Nord dans le scrutin sur les conclusions du rapport de la commission d'initiative tendant à la prise en considération de la proposition de résolution de M. Barodet et de ses collègues ayant pour but la révision de la Constitution.

A voté pour : M. Brame.

Ont voté contre : MM. Cirier, Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Mention, Screpel.

Se sont abstenus : MM. Bergerot, Debuchy, de la Grange, Plichon, des Rotours, Tellier-Béthune, Trystram.

Absent par congé : M. de Marcère.

La Chambre n'a pas adopté.

Par arrêté préfectoral, en date du 7 mai écoulé, MM. les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées et les agents sous leurs ordres sont autorisés, sous la réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées, pour procéder, sur le territoire du département du Nord, aux études définitives du chemin de fer de Roubaix à la frontière belge vers Audenarde, lesquelles études comprendront tous les détails techniques d'établissements, de construction, et, en général, toutes les opérations de terrains nécessaires à la rédaction des projets.

Les communes dans lesquelles ces études doivent avoir lieu sont celles ci-après :

ROUBAIX, WATTRELOS.

MM. les Maires, adjoints et commissaires de police, ainsi que les gardes-champêtres et forestiers, sont invités à intervenir pour lever tous les obstacles qui pourraient être apportés aux opérations mentionnées ci-dessus.

Les indemnités qui pourront être dues pour dommages causés aux propriétés particulières seront réglées, à défaut d'entente amiable, par le Conseil de Préfecture du Nord.

M. le Préfet du Nord vient d'adresser aux maires, délégués cantonaux et instituteurs du département, une circulaire les invitant à donner au gouvernement le concours le plus absolu pour la propagation de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles publiques.

On s'imagine encore trop souvent, dans nos campagnes, dit le Préfet, que des enfants élevés au grand air, trouvent, dans la liberté de leurs jeux, un exercice suffisant, et n'ont nullement besoin d'apprendre la gymnastique. C'est là un préjugé qu'il vous appartient de détruire: il faut qu'on sache que la gymnastique est un art comprenant un ensemble d'exercices méthodiques, progressifs, et combinés de manière à obtenir du corps, non-seulement toute la force, mais encore la souplesse et l'agilité dont il est susceptible.

Or, la gymnastique pourrait, si on le voulait, être enseignée, dès maintenant, dans toutes les communes du département.

Pour l'acquisition des agrès indispensables, les communes peuvent compter sur le concours de l'Etat.

Ce qu'il importe de favoriser surtout, ajoute la circulaire, ce sont les exercices militaires, qui, dès aujourd'hui, doivent se faire régulièrement dans toutes les écoles primaires, comme ils se font déjà dans les Lycées et Collèges.

Si dans toutes les écoles, l'instruction militaire était donnée aux enfants, les jeunes gens, en arrivant sous les drapeaux, n'auraient plus qu'à compléter leur éducation militaire, et ainsi se trouverait résolu le problème de la réduction de la durée du service.

Par un arrêté de M. le Préfet. Il es institué, dans le département du Nord une Commission chargée de procéder à l'examen des candidats aux fonctions de Percepteur-Surnuméraire des Contributions directes.

Cette Commission est composée comme suit :

MM. le Secrétaire Général de la Préfecture, Président; le Trésorier-Général des Finances, Vice-Président; le Directeur des Contributions directes; Bouvart Professeur de Mathématiques au Lycée de Lille; Fever, Chef de Division à la Préfecture, Secrétaire.

Il sera procédé le Jeudi 23 Juin prochain et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, dans l'une des salles de la Préfecture, à l'examen des candidats à l'emploi de percepteur-surnuméraire.

Nul ne pourra concourir pour l'emploi de percepteur-surnuméraire, s'il a moins de dix-neuf ans ou plus de vingt-neuf ans. Tout candidat sera tenu d'adresser à la Préfecture, avant le 10 juin prochain, terme de rigueur, une pétition sur timbre, rédigée et écrite par lui.

Il joindra à l'appui :

1° une expédition de son acte de naissance; 2° un certificat de bonne conduite délivré par le maire de la commune de sa résidence.

L'*Union* annonce que le sacre de Mgr Rougerie aura lieu à Limoges, dans l'église cathédrale, le 29 juin, en la fête des saints apôtres Pierre et Paul. Mgr Duquesnay sera le prélat consécrateur; les deux évêques assistants, Mgr Dénéchau, évêque de Tulle, et Mgr Gay, évêque d'Anthédon.

A ce propos, faisons remarquer, avec l'*Emancipateur*, que rien n'est encore fixé concernant l'arrivée de Mgr Duquesnay à Cambrai.

La vérité est que Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cambrai ne peut arriver avant le 5 juillet, et qu'il arrivera ce jour-là si ses bulles sont expédiées et enregistrées. Mais tout dépend de ce dernier détail.

La commission de l'exposition de Lille a tenu mardi sous la présidence de M. Géry Legrand, maire, une importante séance dans laquelle diverses questions ont été réglées. A cette séance avaient été convoqués un certain nombre d'amateurs des arts qui ont bien voulu accepter les fonctions de commissaires adjoints.

Le bureau central de l'exposition sera installé à bref délai au Palais-Rameaux, et ouvert à des heures fixes que nous ferons connaître.

L'après-midi d'hier a été mauvaise pour les cars à vapeur de Lille-Roubaix.

D'abord, c'est un lourd chariot de paysan qui, près de Wasquehal, vient s'effondrer juste sur les rails. De ce fait, la circulation du tramway se trouve entravée pendant un temps relativement assez long, malgré les rapides mesure du transbordement prises aussitôt par la compagnie.

Un peu plus tard, dans a soirée, à 8 heures et demie, c'est le ressort d'un piston qui se pousse à une machine et qui laisse le train en détresse.

Nous pensons de plus en plus que l'administration a sagement agi en s'assurant d'un service de locomotives plus maniables et plus sûres.

Deux gendarmes de Roubaix viennent de mettre la main sur deux vauriens dont tout le temps était employé à parcourir les villages pour y prendre tout ce qui était à leur portée.

Ces deux individus se nomment Alexandre Durot, de Lille, et Alfred Blauwart, d'Haubourdin. Ils se trouvaient, lundi dernier, à Wasquehal et suivaient les bords du canal de Roubaix. Non loin de l'écluse, ils rencontrèrent un jeune homme et lui demandèrent ce que renfermait un sac qu'il avait sur le dos. « Un coq » répondit le jeune homme.

Les deux rôdeurs voulurent alors s'emparer du sac « pour voir le coq » disaient-ils ; le porteur essaya de s'y opposer, mais en un clin d'œil il fut terrassé et le coq écrasé sous les pieds des deux garnements qui le piétinèrent avec rage. Le coup fait, ils continuèrent leur chemin.

Mais le propriétaire du coq, M. Eloi Pluquet, éclusier, averti de ce qui venait de se passer, se hâta d'aller avertir le garde-champêtre et, accompagné de plusieurs voisins, se mit à la poursuite des deux chenapans en criant : au voleur ! Ceux-ci, jeunes et alertes, eurent bientôt mis une distance de 5 à 600 mètres entre eux et ceux qui les pourchassaient, et ils n'eussent certainement pas été pris, si deux gendarmes à cheval, entendant les cris : au voleur ! ne se fussent mis de la partie.

Les fuyards furent bientôt atteints et garrottés. Comme nous l'avons dit, ce sont deux repris de justice. On a retrouvé en leur possession plusieurs objets qu'ils venaient de cueillir pendant leur court séjour dans le village.

Le désarroi est complet parmi les colombophiles belges. Hier, nous exposions le triste résultat du concours organisé par les amateurs du rayon de Charleroi. Cette contrée n'a pas été la seule éprouvée. C'est le *Courrier de l'Escaut*, de Tournai qui nous l'apprend en ces termes :

« La plus grande désolation règne en ce moment parmi nos braves *coulonneux*. La société les *Emigrés* avait organisé, dimanche dernier, un concours. Le lâcher avait eu lieu à Paris, à 7 heures du matin. On s'attendait à voir revenir les pigeons vers 10 heures, mais à la grande surprise de tous, on n'en revit aucun de toute la journée. Lundi et hier seulement, quelques-uns firent leur réapparition, mais le plus grand nombre est *resté en route*. Tous les *coulonneux* qui ont pris part au concours subissent ainsi des pertes plus ou moins grandes. On nous cite un de nos concitoyens qui a perdu 9 pigeons sur 15 On attribue ce fâcheux évènement au mauvais temps de dimanche dernier. Le concours se trouve ainsi annulé.

» Nos voisins de Péruwelz ont eu les mêmes déboires, la même déveine. Eux aussi avaient organisé un concours. Le lâcher eut lieu, dimanche, à Etampes, (Seine-et-Oise). A 5 heures du soir aucun pigeon n'était de retour. »

Lundi après-midi, un ouvrier tisserand de la rue de l'Epeule, Henri D... s'attabla dans un cabaret du hameau de l'Allumette... pour y boire, bien entendu. Il but, en effet, mais au moment de solder la dépense, D... déclara au cabaretier qu'il ne lui donnerait pas un sou. Le cabaretier connaissait le tisserand; il se dit qu'il le rattrapperait tôt ou tard, et voulut le faire sortir de l'estaminet, mais D... s'y refusa et le bouscula même au point qu'un autre consommateur dut intervenir. L'annonce seule de l'arrivée du garde-champêtre décida l'ivrogne à s'éloigner. Mais la chose n'en est pas restée là, et D... répondra bientôt de sa conduite devant la justice.

Une rixe a eu lieu samedi dernier, à Croix, entre plusieurs habitants, pour qui le conseil de révision avait été une occasion de s'enivrer. L'un d'entre eux, Oscar D...., très mal noté dans le village, et qui avait été le promoteur de la bataille, s'est particulièrement distingué en frappant brutalement un homme d'un certain âge déjà, et en mordant à la joue gauche une autre personne qui voulait s'interposer. Une enquête a été commencée.

Un vol d'éponges a été commis hier, sur le marché de Croix.

L'auteur présumé de ce vol serait un jeune homme nommé Alfred P...

Une montre en argent d'une valeur de 40 fr. a été volée, avant-hier, chez M. Despegell, rue du Fort.

L'auteur de ce vol n'est pas connu.

On nous signale un accident très-grave, arrivé, avant-hier soir, au Risquons-Tout :

4 enfants en bas âge, Jules Vanrobays Delcroix Rolent, Dubrulle, âgés chacun de 6 à 7 ans étaient montés sur un tombereau appartenant à M. Mazure. Le chariot culbuta, et écrasa le jeune Jules Vanrobays.

Le petit Delcroix est à toute extrémité.

On nous écrit de Flers qu'un chien enragé a parcouru, il y a quelques jours, le hameau du Breucq où il a mordu plusieurs de ses congénères. Deux habitants de la commune, MM. Pierre Liagre et Jean-Baptiste Lefebvre se sont mis à la poursuite de l'animal et l'ont abattu.

Un grand carrousel aura lieu le dimanche 31 juillet à Lannoy.

Une somme de mille francs a été affectée pour l'achat des prix qui seront offerts aux vainqueurs.

Un jeune homme des environs de Lille, M. A. B... a bien failli, avant-hier, être assommé d'une singulière façon. Il regardait plusieurs de ses camarades aller à la balançoire dans une guinguette de la rue d'Armentières, à Lille, quand, voulant parler à l'un d'eux, il s'approcha sans calculer la distance et reçut le marche-pied de l'appareil en plein front et fut renversé sur le sol.

Après un pansement dans une pharmacie du voisinage, il a pu regagner son domicile, mais avec une tête assez tuméfiée pour être momentanément méconnaissable.

L'Hippodrome Roubaisien

L'exposition des plans envoyés au concours pour la construction de l'Hippodrome est terminée. Il est même possible qu'à l'heure où nous écrivons, la commission nommée par les actionnaires de cette entreprise ait désigné les plans qui, à son avis, méritent les primes promises aux deux meilleurs projets. Nous pouvons donc en toute liberté et sans craindre de froisser personne, (puisque les plans exposés ne portaient aucun nom d'auteur), consigner ici une remarque que nous avons faite au sujet de certains d'entre eux; c'est que quelques architectes ont cru pouvoir s'écarter du programme donné, soit en relevant leurs plans à la couleur, au lieu d'employer le lavis simple, comme cela était prescrit, soit encore en changeant quelquefois d'échelle de proportion.

Ces dérogations à un programme arrêté d'avance sont regrettables à plus d'un point de vue; d'abord, elles causent une inégalité qui jette un certain trouble dans l'esprit des personnes chargées de juger le mérite réel des plans présentés; *en outre, si ces dérogations étaient admises*, elles éloigneraient des concours tous les architectes sérieux.

Ceci dit, nous constatons avec plaisir que des architectes d'un grand talent ont répondu à l'appel de la commission et que parmi les projets exposés, il en est dont l'exécution doterait notre ville d'un monument remarquable en même temps qu'utile.

Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'il est dû à l'initiative privée et que les *contribuables* Roubaisiens en profiteront sans y *contribuer* en rien de leurs deniers.

— ARMENTIÈRES. — Mercredi a eu lieu le tirage de 24 Obligations de l'emprunt de 850,000 francs, remboursables à 500 fr., le 1er juillet 1881.

Voici l'ordre de sortie des Obligations : 1121, 1207, 1134, 1454, 357, 711, 1550, 1559, 1257, 369, 1515, 1774, 315, 1475, 1508, 1162, 1423, 663, 1064, 1573, 284, 993, 140, 1684.

— QUESNOY-SUR-DEULE. — Notre correspondant nous écrit :

« La gendarmerie de Quesnoy-sur-Deûle vient de commencer une enquête sur une scène grave qui s'est passée dans un cabaret de cette ville. Lundi dernier, M. Delannoy aurait injurié, en présence de plusieurs personnes, M. Dupire, cultivateur à Wambrechies, et l'aurait menacé de mort, ajoutant que peu lui importait d'être condamné au bagne pourvu qu'il se vengeât. Delannoy, de son côté, nie avoir tenu ces derniers propos.

» Le ressentiment que M. Delannoy nourrit contre M. Dupire est motivé par une accusation de vol de tabac que celui-ci aurait fait peser sur lui, il y a quelque temps. »

— BAUVIN. — Le bruit a couru d'un commencement de grève parmi les ouvriers de la ligne de chemin de fer en construction dans cette localité. Ces ouvriers se plaignaient de ne pas être payés exactement.

Aucun fait regrettable ne s'est passé; mais, par prudence, la gendarmerie s'est portée sur les lieux, pour faire face aux éventualités. Les rassemblements étaient nombreux; mais on nous informe qu'il y a eu accord, et que le travail a dû être repris mardi matin.

— BOULOGNE-SUR-MER. — Les pertes occasionnées par l'incendie dont nous avons parlé hier ne sont pas de 20,000 fr. comme une erreur de composition nous l'a fait dire, mais de 2,000 francs seulement.

— WATTEN. — La gendarmerie vient d'arrêter dans une auberge de Watten, la nommée Marie Vandenbrouck, auteur de l'infanticide de Bisseze'ele, dont nous avons parlé hier. Cette fille se tenait cachée, et la gendarmerie a eu toutes les peines du monde à la découvrir. Elle a été écrouée à la prison de Dunkerque et passera aux assises d'août.

— MARQUEUL. — Par décision du ministre des postes et télégraphes, la création d'un établissement de postes est autorisée dans la commune de Marœuil (Pas-de-Calais).

— CALAIS. — Lundi matin, un petit enfant est mort sur les genoux de son père, dans la pharmacie de M. Lachèvre, rue Royale, où le père attendait une potion dont il apportait l'ordonnance.

— Le comte de Beust, ambassadeur d'Autriche à Paris, s'est embarqué hier sur le paquebot *Calais-Douvres*, a destination d'Angleterre.

— Le mouvement des passagers pendant le mois de mai 1881 a été dans le port de Calais de :

Embarqués, 7,697; débarqués, 8,838. — Total, 16.535.

Le mouvement des voyageurs en mai 1880 ayant été de 19,947, nous devons constater une différence de 3,412 en faveur de ce mois.

— DOIGNIES. — *Le Bossu de Doignies.* — Ce matin, dit la *Gazette*, sur un mandat d'amener, la gendarmerie opérait à Doignies l'arrestation du tisseur Deplouy, dit le *Bossu*, célibataire, âgé de 39 ans, accusé d'un viol commis sur une enfant de neuf ans.

Deplouy, pris au saut du lit, refusa net de suivre les gendarmes et se défendit comme un mauvais diable. On fut forcé de l'habiller, de lui mettre les menottes, et de le traîner, plutôt que de le conduire, jusqu'à la gare voisine.

Là, dans une salle *ad hoc*, gendarmes et prévenu attendirent assez tranquillement le train.

Mais quand celui-ci arriva, le bossu refusa de se lever, se coucha par terre, et jouant des pieds, se mit en devoir d'écarter les gendarmes. Pendant cette lutte, l'heure du départ étant arrivée, le signal fut donné, et le train partit.

Les gendarmes, en le voyant s'éloigner sans eux, requirent immédiatement une voiture. Nouvelle scène de résistance; le bossu refusa de monter. Il fallut le ficeler et le charger comme un colis. A Cambrai, il prétendit ne plus descendre ni se laisser descendre de voiture : on dut encore employer la violence et le transporter par les bras et les jambes dans le cabinet du juge d'instruction. Il y fut déposé ficelé, garotté, et comme les gendarmes voulaient lui reprendre leurs menottes: «Vous me les avez mises de force, leur dit le bossu, vous me les reprendrez de même. »

Interrogé par M. le juge d'instruction, il déclara qu'il ne répondrait à aucune de ses questions et de fait, il observa le mutisme le plus complet.

Deplouy a été écroué à la maison d'arrêt.

— CAMBRAI. — Une rixe entre quatre ouvriers débardeurs, a eu lieu mardi après-midi près du *pont tournant* du quai de Selles.

Un de ces ouvriers, nommé Brunel, était allé chez le sieur Poulain, cabaretier et chef d'atelier, lui demander le règlement de son compte.

— « Le travail n'est pas achevé, avait répondu Poulain; je ne vous donnerai de l'argent que lorsque le bateau en déchargement sera tout à fait vide. »

Brunel, ne voulant pas comprendre cette raison, insista, puis se mit à injurier son chef d'atelier qui, finalement, le jeta à la porte.

Brunel, exaspéré, ramassa une brique et déjà il avait le bras levé pour la lancer à la tête de son adversaire, lorsque ce dernier, en voulant parer le coup, l'atteignit à la figure avec le pied d'une chaise dont il s'était fait une arme défensive.

An vacarme que continua à faire Brunel sur la voie publique, ses deux compagnons de travail, Hingue et Levin, dit *Nouneuile*, accoururent et voulurent le faire taire. Mais Brunel devint plus furieux encore, en voyant que ses camarades ne prenaient pas fait et cause pour lui. Il les insulta, les menaça, si bien que les deux nouveaux arrivés se jetèrent sur lui à coup de poing et l'étendirent à terre ; puis, dépassant bientôt le droit de légitime défense, ils lui lancèrent tour à tour des coups de talon en pleine figure.

Brunel a été ramassé dans un état effrayant à voir. Son visage, plein de sang, était tout déchiqueté par les clous des souliers, et il avait été si brutalement frappé, sur tout le reste du corps, qu'il était dans l'impossibilité de pouvoir se relever.

On le transporta d'urgence à l'hôpital. Ses blessures les plus graves sont celles de l'œil gauche et du bras gauche.

La justice est saisie de cette affaire.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 mai. — Kléber Petit, rue de Toulouse, cour Thérin, 18. — Zoé Pieters, rue de Lannoy, 55. — Sophie Thilier, rue de l'Alma, cour Tiberghien, 6. — Eléonore Lecomte, rue de la Rondelle, 41. — *Clément Braem, rue Saint-Laurent, cité Saint* François, 18 — Camille Demartelaere, rue de Jemmappes, cour Cuybeck, 12. — François Vancampen, rue de Naples, cour Marcq, 1, (jumeau). — Catherine Balaes, rue de l'Hommelet, 93. — Charles Carly, rue de la Croix, maisons Bouquet. — Louise et Marie Duplouy, jumelles, rue d'Hem, 1, maison Devernay. — Marie Deruytere, rue de la Barbe d'or, cour Carpentier, 4.

Du 1er juin — Léonie Vandesompele, rue du Vivier, 6. — Blanche Dewys, rue du Pile, cour St-Eugène, 14. — Jules Leblanc, rue St-Jean prolongée, 99, jumeau. — Victorine Cuvelier, rue Salomon de Caus, maison Caby. — Léon Evrard, quai de Wattrelos, concierge chez Moyard.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 31 mai. — Emma Smet, 1 an, rue de Mouveaux, 76 — Vincent Catteau, 23 ans, épétisseur, rue de Maubeuge, Potennerie, cour Lefebvre, 13. — Augustine Gossart, 18 ans, tisserande, Hôtel-Dieu. — Antoinette Rotthier, 3 ans, rue St Joseph, 88. — Vancampen, présenté sans vie, rue de Naples, cour Marcq, 1. — Célestin Lambrecq, 53 ans, tisserand, Grande-Rue, fort Mulliez, 53.

Du 1er — Antoine Derycke, 66 ans, manœuvre de maçon, Planche Trouée, cour Florin, 10. — Vanbever, présenté sans vie, rue St-Antoine, 38. — Leblanc, présenté sans vie, rue St-Jean prolongée, 99, jumelle. — Burette, présenté sans vie, rue Bernard, 120. — Euphrasie Depoorcere, 48 ans, ménagère, rue de la Promenade, fort Cavrois, 18. — Adolphine Surbaut, 54 ans, ménagère, rue Bourgelat, fort Cordonnier, 23. — Julie Bentin, 10 mois, rue de Soubise, ancienne cour Browaeys, 10. — Henri Vanderlooven, 8 mois, angle de la rue de la Guinguette et de la Barbe d'or. — Pierre Ysebaert, 1 an, rue Sébastopol, 40. — Clara Dendievel, 6 mois, rue Desaix, 6, maisons Mathon. — Jules Bonnave, 56 ans, rentier, rue Charles Quint.

Etat-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 mai. — Julien Vanpoucke, Pont de Neuville. — Marie Ducoulombier, Moulin Fagot. — Philomène Papin rue de Roubaix. — Hélène Deriche, Marlière.

Du 29. — Louis Duchatel, Grand Plaisir. — Rachel Pollet, rue Beuque. — Jeanne Scalbert, Chien Fidèle. — René Robbesyn, rue de Menin. — Maria Six, Croix-Rouge. — Jules Delbecque, rue de la Tossée.

Du 30. — Edouard Grimonprez, Marlière. — Maria Plantefève, rue de la Tossée. — Louise Boons, Blanc-Seau. — Hortense Leclercq, Brun pain. — Henri Vannostal, rue des Orphelins. — Louise Dewispelaere, Fin de la guerre. — Malvina Périelès rue de Renaix. — Catherine Bonte, Chemin des Carliers.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 mai. — Louis Langrené, 61 ans, veuf de dame Pauline Bauwens. — Pierre Derytère, 1 an. — Caroline Delteur, 83 ans, veuve de Robert Parent. — Sophie Deschemaeker, 66 ans, veuve de Auguste Leman.

Du 30. — Blaise Dervaux, 66 ans, époux de dame Silvie Dutriez. — Jean-Louis Delnatte, 65 ans, célibataire. — Lucien Bianchi, 36 ans, époux de dame Marie Seynave. — Victorine Hage, 15 ans. — Alfred Demulder, 26 jours. — Charles Masquillier, 73 ans, veuf de Marie Dutilly.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BONNAVE-DELANNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JULES-LOUIS-MARIE BONNAVE, propriétaire, Officier-Trésorier du Corps des Sapeurs-Pompiers, décédé à Roubaix le 1er juin 1881, à l'âge de 56 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui aura lieu le vendredi 3 courant, à 8 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 6 heures et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 4 courant à 10 heures en l'église Saint-Martin, Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Charles-Quint.

Les amis et connaissances de la famille LEPLAT-CREPEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Prosper-Louis Joseph LEPLAT, cultivateur, décédé à Wattrelos, le 1er juin 1881, dans sa 45e année sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 4 courant, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. Les MATINES et les LAUDES seront chantées le même jour, à 3 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de Sainte-Marguerite, à 9 heures 1/2.

Ils vous prient aussi d'assister à l'OBIT DU MOIS, qui sera célébré le lundi 4 juillet, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 6 juin 1881, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Mademoiselle Marie FERRIER, décédée le 27 mars 1879, à l'âge de 22 ans et 1 mois, et de Mademoiselle Mélanie FERRIER décédée le 6 juillet 1879, à l'âge de 21 ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ÉPHÉMÉRIDE

JEUDI. — 2 JUIN. — *Saint Pothin et ses comp. m.* — 1342. — INSTITUTION DE LA GABELLE.

On entendait par gabelle l'impôt sur le sel. Cet impôt fut mis pour la première fois d'une manière générale par Philippe de Valois et fut maintenu par ses successeurs. L'exemption de la gabelle fut un véritable privilége, aussi trouve-t-on de bonne heure les étudiants déchargés de cette taxe.

Belgique.

L'élection de Tongres

Liége, 2 juin, 3 h. 50 soir.

Notre correspondant de Liége nous télégraphie :

Voici le résultat de l'élection législative de Trongres :

M. Chaetzen, catholique, 776 voix (élu).
M. Thonnar, libéral, 349 voix.

— CHARLEROI. — Le 3me bataillon du 13me régiment de ligne, commandé par le major Feer, quittera Mons, le 1er juillet, pour aller tenir garnison à Charleroi.

— WOLUWE. — Un cas rare fécondité vient de se produire dans la commune de Woluwe St-Etienne. L'épouse Vandenbranden, dont le mari est un honnête et courageux travailleur, a mis au monde trois gros garçons.

Ce ménage, uni depuis cinq ans seulement, comptait déjà 4 fils. Le bourgmestre de la commune, M. Bueleas, a informé immédiatement le Roi de cet évènement. La réponse de Sa Majesté ne s'est pas fait attendre. Sa Majesté a fait écrire directement à l'heureux père qu'il acceptait d'être parrain du septième fils et a bien voulu l'inviter à se présenter au palais avec tous ses enfants aussitôt que la mère (qui se porte à merveille) serait en état de les accompagner. Impossible de décrire la joie produite par cette heureuse nouvelle.

FAITS DIVERS

— On annonce la mort de M. Tron, député de la Haute-Garonne.

M. Tron a succombé aux suites d'une fluxion de poitrine qu'il avait contractée il y a cinq ou six jours à peine.

M. Tron était né à Bagnères-de-Luchon, le 13 mars 1817. Avocat et maire de sa ville natale, il appartenait à l'opposition sous la monarchie de Juillet. Elu représentant à l'Assemblée législative en 1849, dans la Haute-Garonne, il appuya la politique de l'Elysée et rentra dans la vie privée au coup d'Etat.

Aux élections du 24 mai 1869, il fut élu dans la Haute-Garonne ; il n'était rentré dans la vie parlementaire qu'aux élections du 20 février 1876, et fut réélu le 14 octobre 1877.

Ancien maire de Bagnères-de-Luchon, M. Tron représenta au conseil général de la Haute-Garonne jusqu'à l'année dernière, ce canton.

M. Tron représentait l'arrondissement de Saint-Gaudens à la Chambre.

— UNE DÉPLORABLE ERREUR. — Une déplorable erreur a été commise, avant-hier soir, rue du Pressoir, à Belleville, par trois agents de la sûreté, dont l'un a fait partie pendant longtemps de l'ancienne brigade des mœurs.

Ils avaient été chargés de rechercher une fille de mauvaise vie inculpée de vol. Au cours de leurs investigations sur le boulevard de Belleville, les agents se firent connaître à un groupe de filles et demandèrent à chacune d'elles de prouver son identité.

Toutes s'enfuirent, à l'exception d'une seule qui resta sur le trottoir auprès d'une dame que cette scène intéressait.

L'ancien agent des mœurs, s'approchant de cette dame, la somma de lui donner les mêmes renseignements que les autres femmes.

Celle-ci répondit à l'agent qu'elle se nommait Warren, marchande de vins, 17, rue du Pressoir, amenée sur le boulevard par l'unique désir de se promener.

Mme Warren, indignée de la confusion dont elle était l'objet, offrit aux agents de la suivre à son domicile afin de vérifier l'exactitude de ses déclarations.

Les agents, en effet, suivirent Mme Warren, Une foule énorme leur fit escorte, les poursuivant de ses huées.

Il était neuf heures, lorsque les agents pénétrèrent dans la boutique, alors remplie de consommateurs, que tient M. Warren.

Les agents n'eurent pas de peine de s'assurer de l'identité de Mme Warren.

Un véritable tumulte se produisit alors; les consommateurs installés chez M. Warren et les curieux massés dans la rue accueillirent les agents, à leur sortie de la boutique, par des cris de menace. Une arrestation dut être opérée.

Cet évènement a causé une vive émotion dans ce quartier populeux. Une protestation, recouverte de seize signatures a été adressée à M. Andrieux.

M. Macé, chef de la sûreté, a sans retard ouvert une enquête sur cette déplorable affaire. L'ancien agent des mœurs auteur principal de cette regrettable méprise a été révoqué.

Mme Warren, dont la santé était depuis quelque jours très ébranlée, a été contrainte de prendre le lit. Son état ne laisse pas d'inspirer une vive inquiétude.

— Le *Catholic Times* de Londres annonce que le pasteur anglican M. Sankey, de Leicester, vient de se convertir au catholicisme, c'est S. Em. le cardinal Manning qui procédé aux cérémonies de la réception du converti dans le giron de l'Eglise.

— On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* qu'un journal satirique de Berlin avait publié, dans son numéro de dimanche dernier, un dessin grossier sur M. Gambetta.

Le journal fut mis en vente dans la matinée, mais une heure après son apparition, un ordre de la police le fit saisir partout où il se trouvait, et tous les exemplaires envoyés par la poste furent également saisis.

— M. Scoeft, de Rochester, a observé, il y a plusieurs jours, une nouvelle comète dans la constellation d'Andromède. Cette comète a été aperçue en Europe par plusieurs observateurs, notamment par M. Bigourdan, à l'Observatoire de Paris. La comète Scoeft promet d'être brillante, mais c'est encore un objet céleste de faible dimension et dont on ne connaît point jusqu'ici l'orbitre.

— L'année 1881 est particulièrement fatale aux explorateurs français en Afrique. Après la mort de M. Debaize, de M. Lussereau et du colonel Flatters, on annonce la fin d'un autre Français, le jeune explorateur du Maroc, Charles Soller, qui a été assassiné par une bande de pillards berbères sur les rives du Chott Debaja. M. Soller avait exploré l'année dernière, à la tête d'une mission anglaise, les régions du Drelenda et du Draa, lesquelles n'avaient jamais été visitées par un Européen.

— Le général Faidherbe, grand chancelier de la Légion d'honneur, vient de prendre une decision en vertu de laquelle les Français décorés d'un ordre étranger seront désormais tenus, lorsqu'ils porteront leur décoration, d'en porter également les insignes, lorsque le ruban de cet ordre sera rouge comme celui de la Légion d'honneur.

— Les fêtes de charité qui se succèdent en ce moment à Paris sont, paraît-il, une mode empruntée aux Anglais, lesquels leur donnent le nom de *Fancy fair* ou foire de fantaisie. Brummel, du *Voltaire*, qui nous donne ce détail, raconte à ce propos une jolie anecdote dont la princesse de Galles fut l'héroïne un jour de *Fancy-fair* :

« La princesse de Galles qui excelle dans le rôle de marchande s'y prit, la saison dernière, d'une façon fort ingénieuse, à la vente de l'exposition d'horticulture, pour attirer d'un coup une récette royale à son comptoir. Lady Dudley lui avait désigné un quidam qui se refusait à toute les sollicitations, bien qu'il fût un des plus richissimes marchands de la Cité.

» — Son nom ? demande la princesse.

» — M. J ..., dit lady Dudley.

» — Ehbien ! vous allez voir.

» Le richard en question était justement, en ce moment, œil béant, devant le comptoir de l'Altesse Royale.

» — M. J... ? fait celle-ci à haute voix.

» L'autre s'approche tout rouge d'émotion.

» — M. J..., reprend la princesse, je fais la collection d'autographes et je réclame votre signature.

» Ce disant, la princesse tendait une pl